

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.140

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 10 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 04 décembre 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 04 décembre 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD-DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFEBVRE, M. René-Luc CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31

Mme Dominique BERGEROT a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DIVERSES - ANNÉE 2019

RAPPORTEUR : M. CAU

VOTE : UNANIMITÉ

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- |  |                |
|--|----------------|
| - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE<br>(C.C.A.S)    | + 200 000,00 € |
| - SECOURS CATHOLIQUE (Factures d'eau)              | + 76,09 €      |
| - ASSOCIATION SYNDICALE DU MARAIS DE<br>PONTAILLAC | + 2 000,00 €   |

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission Environnement du 23 octobre 2019,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

**Article 657362 – Fonction 520**

- |   |                |
|---|----------------|
| ➤ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE<br>(C.C.A.S) | + 200 000,00 € |
|---|----------------|

**Article 6574 - Fonction 0203**

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| ➤ SECOURS CATHOLIQUE (Factures d'eau) | + 76,09 € |
|---------------------------------------|-----------|

**Article 6574 – Fonction 92**

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ ASSOCIATION SYNDICALE DU MARAIS DE<br>PONTAILLAC | + 2 000,00 € |
|--|--------------|

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 12 décembre 2019  
Certifié Conforme

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

